Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie nationale

Le 26 septembre 2016
N° 01123/2016

Groupement de gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle
BDRIJ

Le Lieutenant Paul MORRA, commandant la brigade de renseignements et d'investigations judiciaires à NANCY -54-

au Médecin Général Ronan TYMEN, Inspecteur Général du Service Santé des Armées

OBJET :- Constatations effectuées en date du 2 septembre 2015 à l'occasion de la communication de mon dossier médical.

RÉFÉRENCE(S) : - Demande de copie de mon dossier médical (lettre A.R.) en date du 30 juin 2015

PIÈCES JOINTES : - Copie de mon premier courrier vous ayant été adressé le 1er octobre 2015 non parvenu, suite erreur d'adresse recueillie sur internet.
- Copie de mon compte-rendu N° 59/2015 en date du 4 septembre 2015 adressé au Général CLOUZOT Bernard, commandant la Région de Gendarmerie de Midi-Pyrénées.
- Attestation en date du 2 novembre 2015 de Monsieur Jean-Christophe SAGNES, infirmier militaire.
- 15 clichés réalisés à l'occasion de la consultation de mon dossier médical, matérialisant des pages déchirées et des pages désolidarisées.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le 02 septembre 2015 vers 10 heures 00, à l'Antenne médicale de Tarbes -65-, j'ai reçu à ma demande expresse, la communication de mon dossier médical.

A cette occasion, j'ai été amené à constater que mon dossier avait été partiellement épuré et que des pages avaient été déchirées.

Ces éléments sont étayés dans les pièces jointes, dont un premier courrier vous ayant été adressé le 1er octobre 2015 à une adresse non conforme relevée et figurant toujours sur internet sur le site : (https://lannuaire.service-public.fr).

Ayant également saisi le Général d'Armée Jean-Régis VECHAMBRE, Inspecteur Général des Armées Gendarmerie pour ma situation personnelle, j'ai été informé que mon premier courrier ne vous est pas parvenu.

C'est la raison, j'ai l'honneur de réitérer ma saisine par le présent courrier accompagné des pièces jointes, pour vous demander de bien vouloir me faire connaître les raisons qui ont conduit un ou des responsables du service de santé des armées à épurer mon dossier, ce qui m'est préjudiciable notamment pour faire valoir mes droits à pension souffrant d'un état de stress post-traumatique.

102 Avenue du Général Leclerc, NANCY 54000 - tph : 03.83.92.57.26 - fax : 03.83.92.57.81
mail : bdrij.ggd54@gendarmerie.interieur.gouv.fr